

Proposition de zonage

Les Damps



Rapport – Mars 2023

1. Contexte général

1.1. Contexte administratif

- Population¹ : **1 332 habitants**
- Nombre logements² : 539 logements dont 94.7 % de résidences principales, soit 536 logements
- Densité moyenne ³ : 2,49 habitants par logement
- Commune adhérente à Communauté d'Agglomération Seine Eure

Cf figure 1.

1.2. Urbanisation

Le PLUi prévoit :

Secteur	Surface (en hectares)
<i>Uh : Hameau densifiable</i>	
<i>AU : Zone à urbaniser dominante habitat</i>	
<i>Auir : Zone à urbaniser projet de liaison A28/A13</i>	
<i>Auz : Zone à urbaniser dominante activités économiques</i>	
<i>Auzir : Zone à urbaniser dominante activités économiques projet de liaison A28/A13</i>	
<i>2AU : Zone à urbaniser à long terme</i>	5.3

Sur une base de 10 nouveaux logements/hectares, 53 nouveaux bâtiments pourraient être créés à longs termes.

^{1 et 2} : INSEE – données 2015

³ En tenant compte du nombre de logements principaux

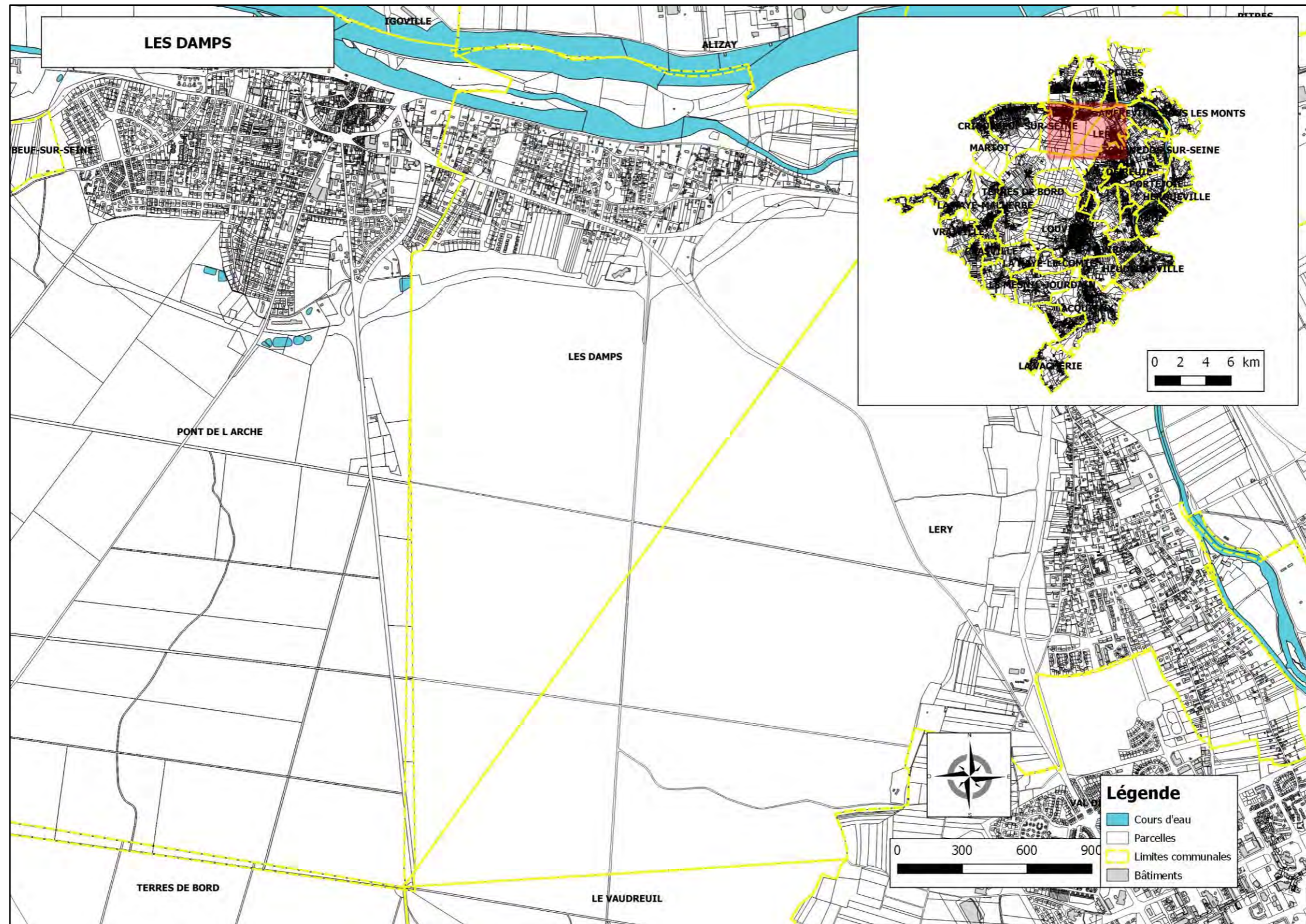


Figure 1 : Localisation de la commune sur le territoire (Réalisé par IRH à partir des données cartographiques transmises par la CASE)

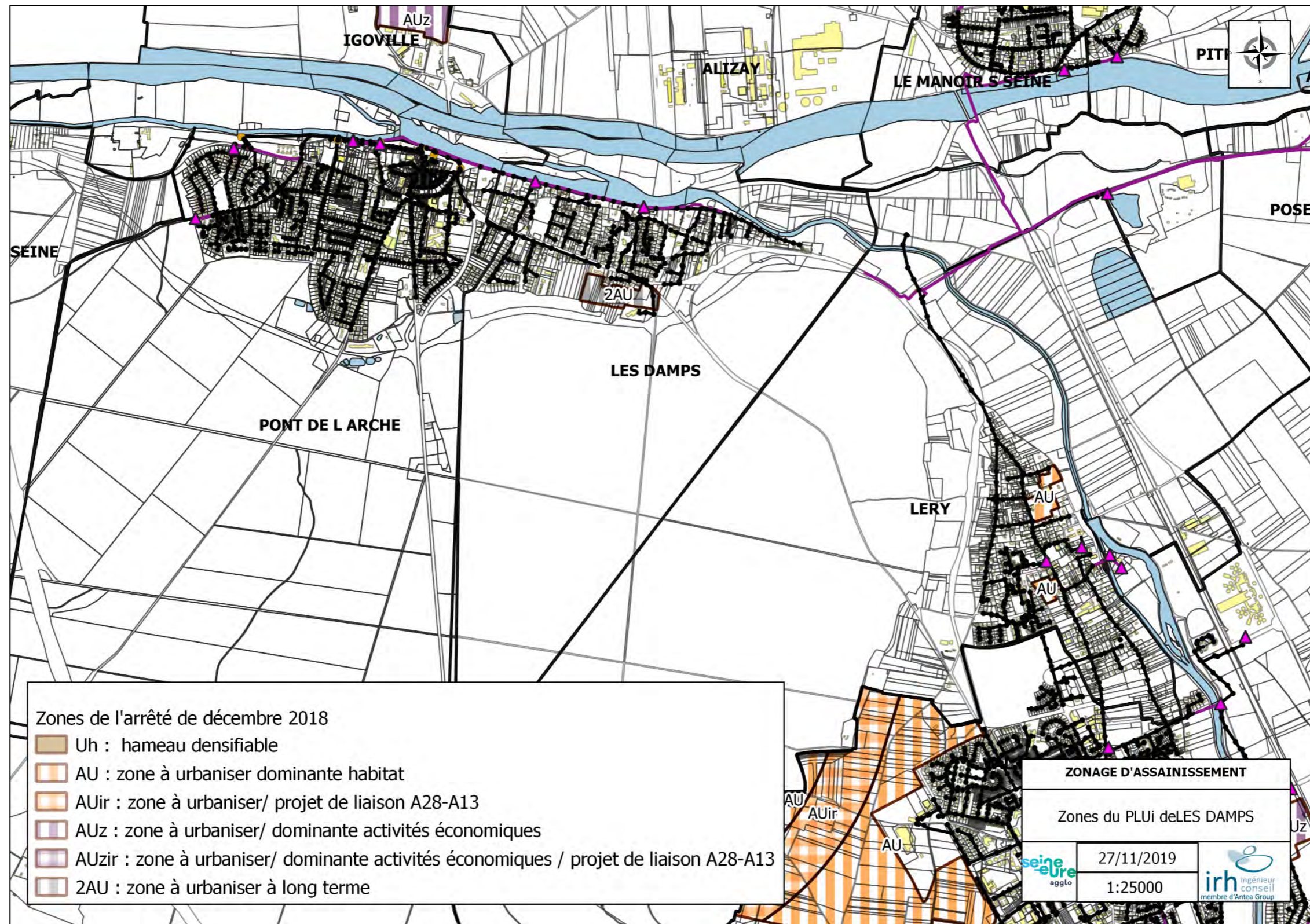


Figure 2 : Plui communal

1.3. Contexte artisanal-industriel

Donnée non disponible

1.4. Bâtiments publics

Donnée non disponible

1.5. Conclusion sur le contexte général

Les flux semblent essentiellement de nature domestique sur la commune.

2. Contexte environnemental

2.1. Cours d'eau

La commune est bordée par la Seine et l'Eure au Nord.

2.2. Zones naturelles

La commune est concernée par :

- La ZNIEFF de type 1 « les Valoines »,
- La ZNIEFF de type 2 « la forêt de Bord, la forêt de Louviers, le bois de St Didier ».

Cf figure 2.

2.3. Inondations

La commune est concernée par le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) de la Boucle de Poses. Ce dernier détermine :

- Une zone VERTE, vouée à l'expansion des crues,
- Une zone ROUGE, caractérisant les zones urbanisées soumises à des aléas forts vis-à-vis du risque inondation,
- Une zone BLEUE, caractérisant les zones urbanisées soumises à des aléas faibles à moyens vis-à-vis du risque inondation ou des zones en limite d'urbanisation ne jouant pas de rôle significatif dans l'expansion des crues,
- Une zone JAUNE, correspondant à la partie restante du lit majeur de la rivière soumise à un risque de remontée de nappe phréatique.

Cf figure 3.

2.4. Remontée de nappe

La zone en bord d'Eure est potentiellement sujette à des débordements de nappe et des inondations de cave.

Cf figure 4.

2.5. Cavités souterraines

La commune compte 14 cavités, 6 ouvrages civils et 8 carrières.

Cf figure 5.

2.6. Captage AEP

Aucun captage n'est présent sur la commune.

2.7. Autres zones protégées

La commune est concernée par :

- Des alignements d'arbres à protéger,
- Des éléments architecturaux remarquables à préserver.

Cf figure 6.

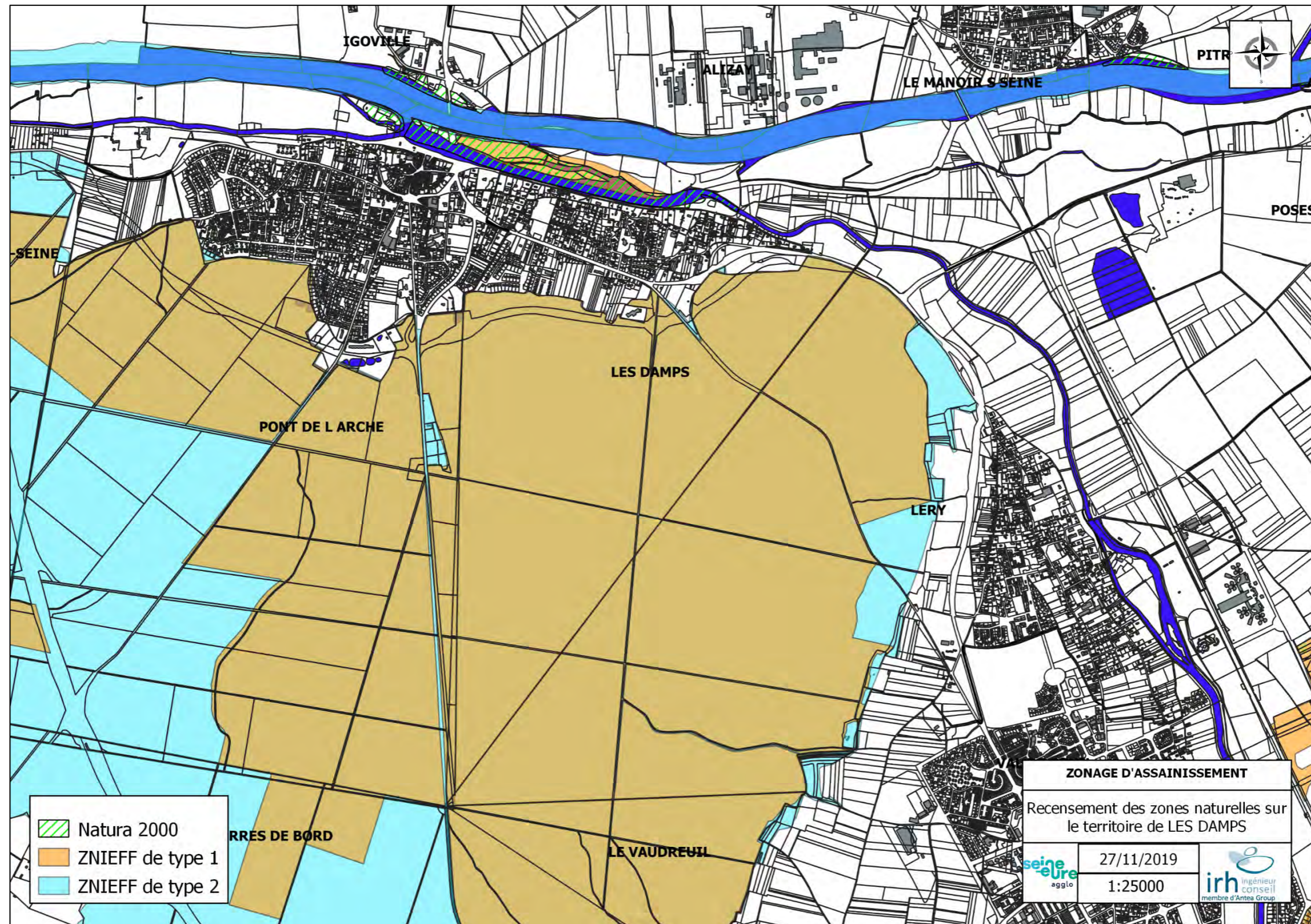


Figure 3 : Cartographie des zones naturelles de la commune (Réalisée par IRH à partir des données INPN)

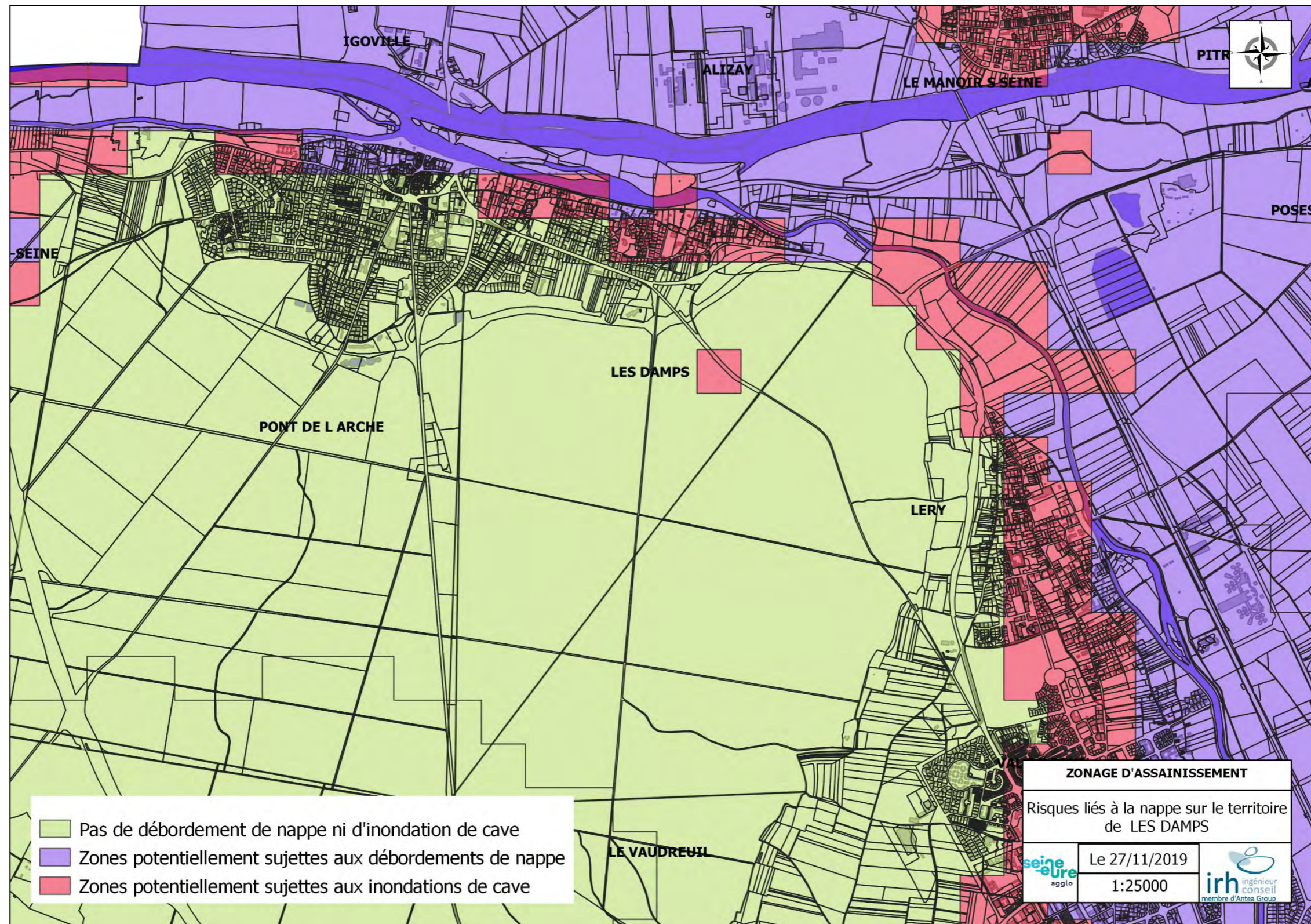


Figure 4 : Cartographie des zones à risque de remontée de nappe (Réalisée par IRH à partir des données transmises par la CASE)

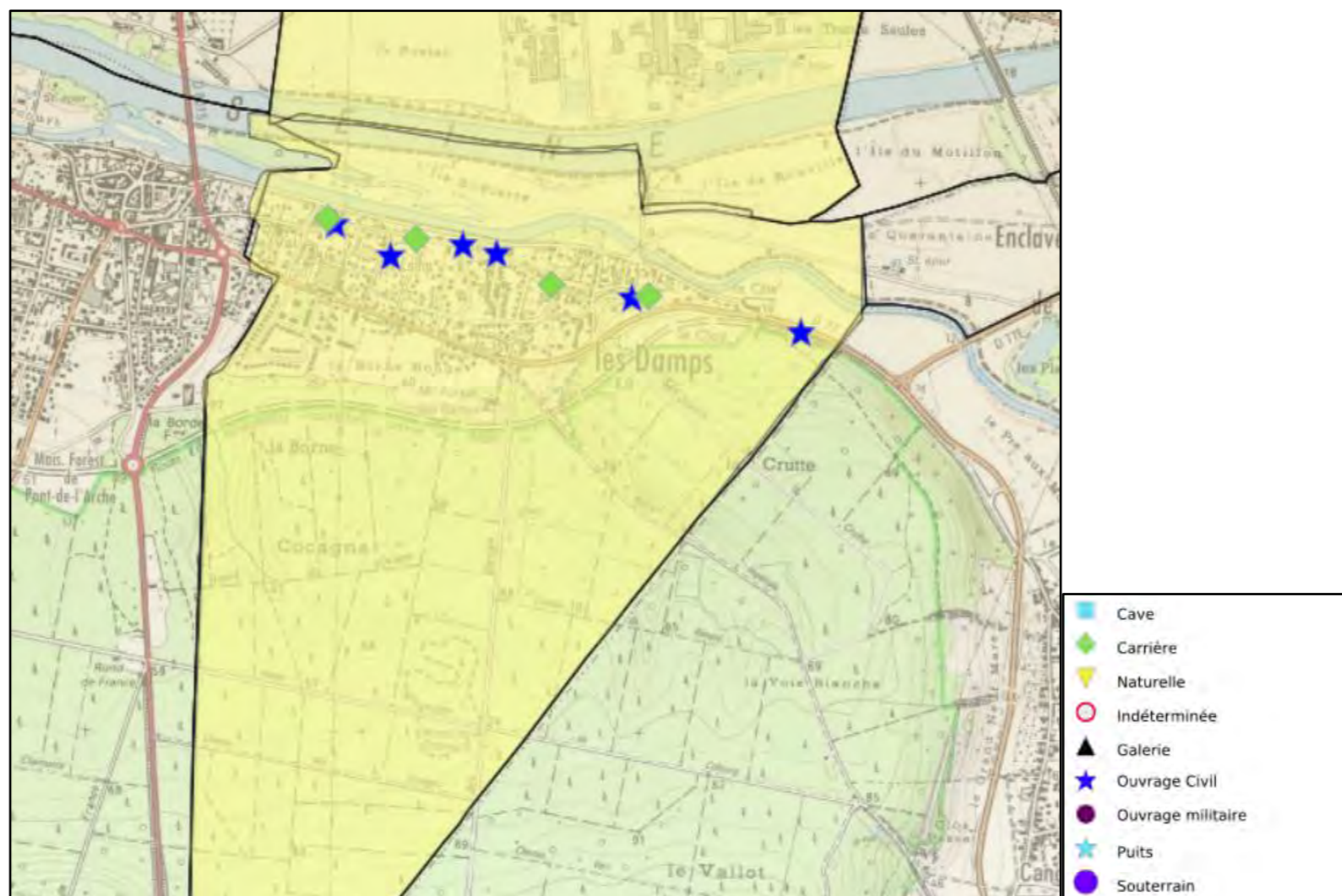


Figure 5 : Cavités souterraines de la commune (D'après géorisques.fr)

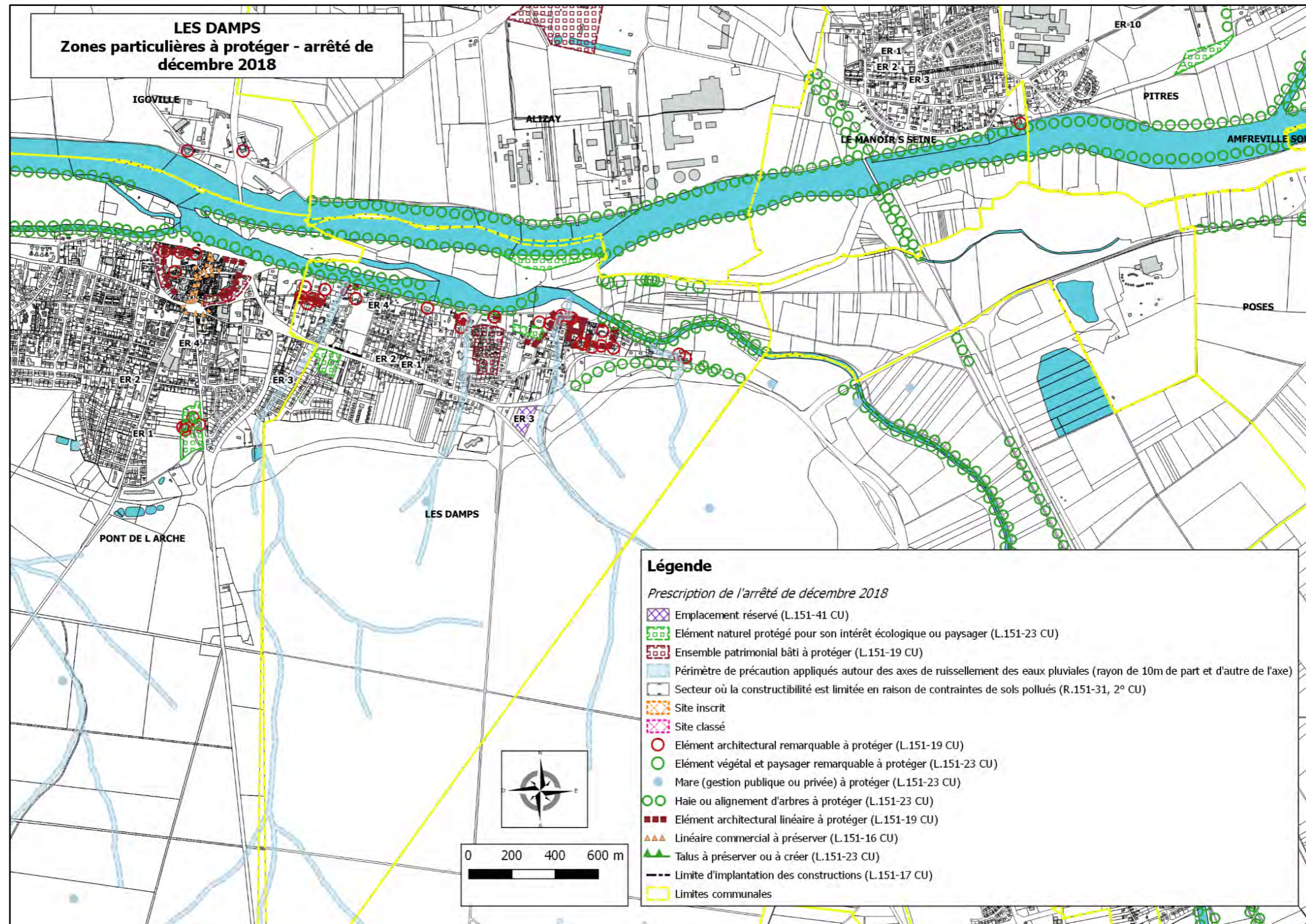


Figure 6 : Cartographie des zones protégées de la commune (Réalisée par IRH d'après les données du PLUi transmises par la CASE)

3. Assainissement existant

3.1. Zonage d'assainissement

Le dernier zonage réalisé date de 2006.

Une partie de l'Avenue forêt de Bord et la Clinique La Mare alors vouées à l'assainissement collectif sont désormais raccordées.

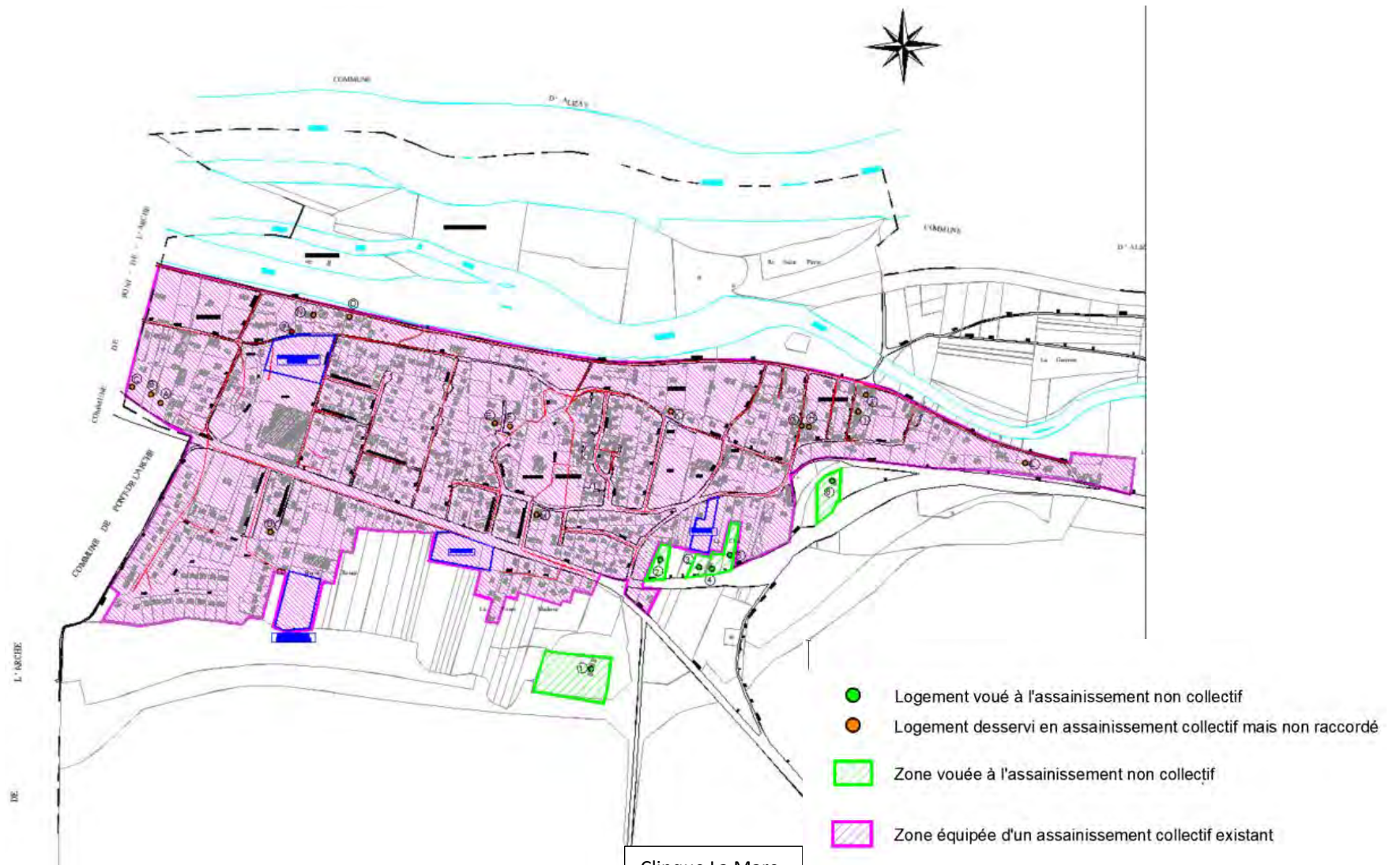


Figure 7 : Dernier plan de zonage (Donnée par la CASE)

3.2. Assainissement Collectif

3.2.1. Réseau

D'après les données SIG et les données SATESE 2017 :

Tableau 1 : Description du réseau de la commune

Linéaire gravitaire (ml)	9 592
Linéaire de refoulement (ml)	1 790
Nombre de poste de refoulement	2
Nombre de raccordés	581

3.2.2. Station

Les effluents sont traités à la STEP de Léry. D'après les données SATESE 2017 :

Tableau 2 : Description du système de traitement de la commune

Capacité nominale (EH)	86 683
Charge entrante 2011 (EH)	36 038
Soit charge disponible (EH)	50 645
Débit de référence (m ³ /j)	12 283
Volume moyen annuel en entrée (m ³ /j) ⁴	5 402

Cf figure 8.

4 Moyenne des moyennes mensuelles

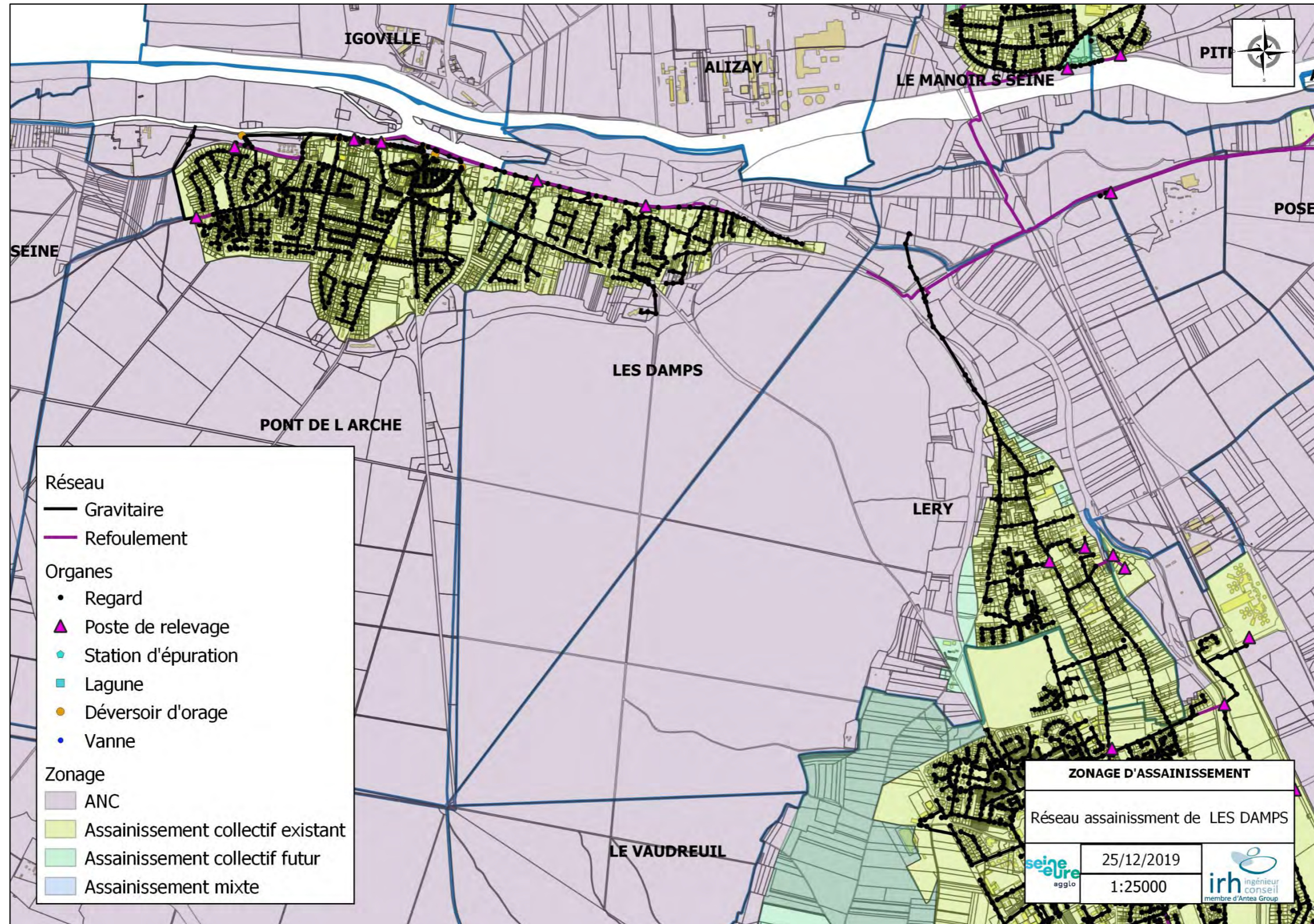


Figure 8 : Réseau de la commune (D'après les données fournies par l'exploitant)

3.3. Assainissement non collectif

D'après le programme de l'étude, 3 logements demeurent en ANC, en haut de l'avenue Forêt de Bord.

D'après le fichier de contrôles du SPANC (menés entre 2008 et 2019) :

Tableau 3: Résultats et statistiques des contrôles ANC

Contrôle	Nombre d'installations	Ratio
<i>A</i>	-	-
<i>B</i>	-	-
<i>C</i>	1	33%
<i>D</i>	2	67%
<i>E</i>	-	-
<i>NC</i>	-	-
Total	3	100%

Classe A :

- Installation complète,
- Pouvant nécessiter quelques travaux mineurs,
- Présentant potentiellement des défauts d'entretien (ex : vidange à réaliser).

Classe B :

- Installation complète sans ventilation,
- Installation sous dimensionnée,
- Installation présentant une usure d'éléments constitutifs,

Classe C :

- Installation significativement sous dimensionnée,
- Traitement non accessible mais marques de tranchées visibles,
- Traitement partiellement accessible et absence d'éléments probants attestant de l'existence de l'ensemble de l'installation,

Classe D : RISQUE ENVIRONNEMENTAL

- Eaux pluviales rejetées dans le système d'assainissement
- Installation incomplète,
- Installation présentant des dysfonctionnements majeurs
- Installation semblant présenter un risque de pollution

Classe E : RISQUE SANITAIRE

- Défaut de sécurité sanitaire,
- Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation,
- Implantation à moins de 35m en amont d'un puits privé
- Installation inaccessible et absence d'éléments probants attestant de l'existence d'une installation,
- Absence d'installation

4. Conclusion

Etant donnée la faible densité de linéaire/logement, le maintien des derniers logements non raccordés en assainissement non collectif se justifie.

Le choix de la collectivité est de maintenir la situation actuelle.

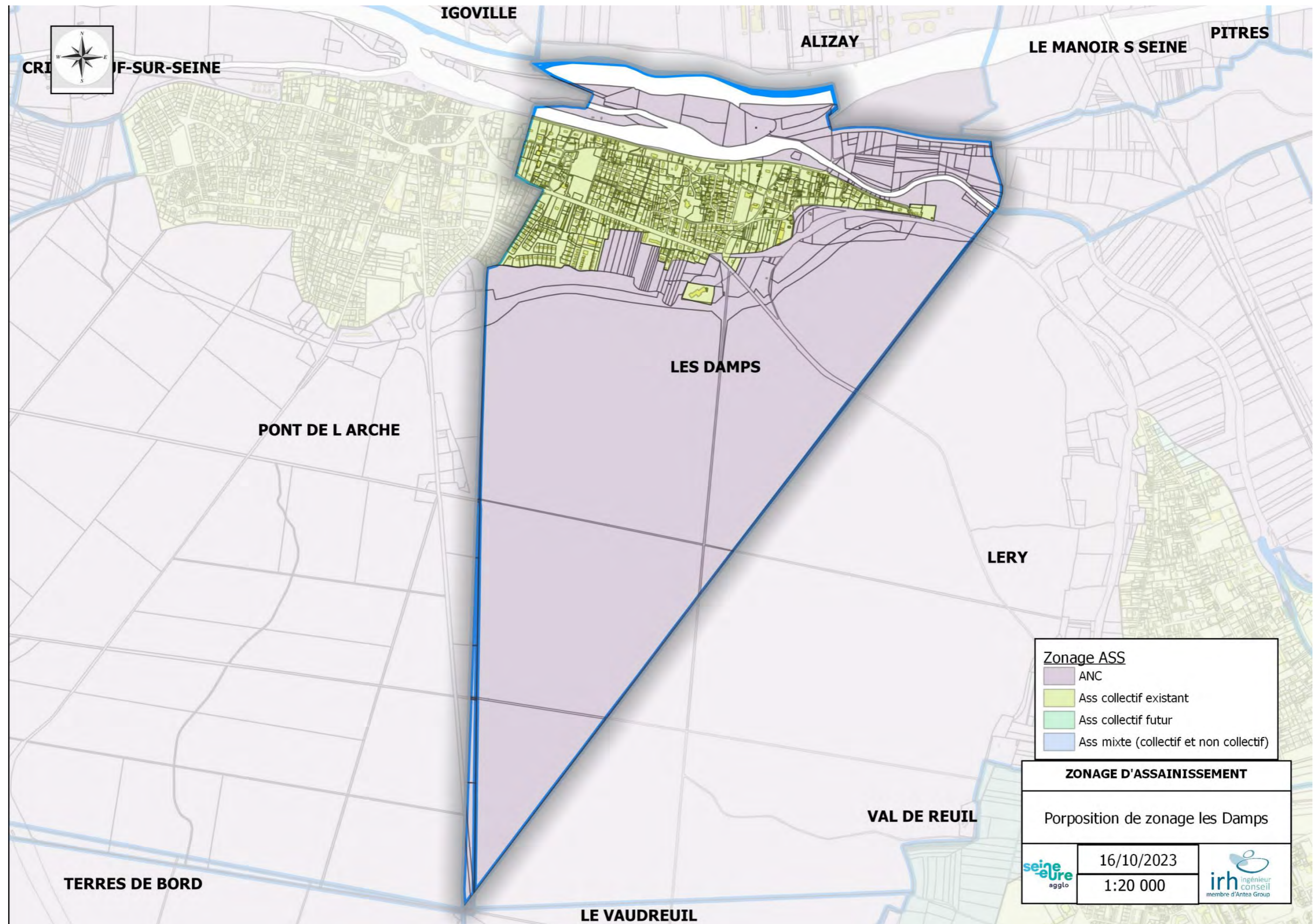


Figure 9 : Zonage final (réalisé par IRH après validation du MOA)